

A light gray map of the Alsace region in France, showing its irregular shape and internal administrative boundaries. The map is centered on the page and serves as a background for the text.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION ALSACE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES ET EUROPEENNES

**RECUEIL  
DES  
ACTES  
ADMINISTRATIFS**

---

Suppléance du Préfet de région Alsace

---

PRÉFET DE LA REGION ALSACE

Secrétariat général  
pour les affaires régionales  
et européennes

**ARRETE PREFECTORAL n° 2015/146**

**RELATIF À LA SUPPLÉANCE DU PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE**

**LE PREFET DE LA REGION ALSACE**

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 39 ;
- VU le décret du 15 juillet 2015 nommant M. Stéphane FRATACCI, Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin ;
- VU le décret du 24 juillet 2014 portant nomination de M. Pascal LELARGE, Préfet du Haut-Rhin ;
- VU la circulaire du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration en date du 24 juin 2011 relative aux règles applicables en matière de suppléance des fonctions préfectorales ;

CONSIDERANT que le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes ne peut assurer la suppléance du Préfet de région, du mercredi 21 octobre au jeudi 22 octobre 2015 à 8 h 00 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Le Préfet de la région Alsace désigne M. Pascal LELARGE, Préfet du Haut-Rhin, pour assurer sa suppléance du mercredi 21 octobre 2015 au jeudi 22 octobre 2015 à 8 h 00.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à ce titre à M. Pascal LELARGE, en toutes matières relevant des attributions de l'Etat dans la région, à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

**ARTICLE 3** : Le Préfet du Haut-Rhin et le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Alsace.

Fait à STRASBOURG, le 19 octobre 2015

Le PREFET,



Stéphane FRATACCI